

# Règlement du jeu « Une bague en Or »

## Article 1 - Editeur / Organisateur

Mysmooze.com site Internet édité par la société SMOOZE - SARL au capital de 9 714 Euros. Siège social : 29 Rue de Longchamp - 75116 - Paris – France. RCS 493 417 299 RCS 346 et représentée par son Président, Albert Sayag, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, entre le 11 Février 2008 à minuit et le 12 mars 2008 à minuit, sur le site <http://www.Mysmooze.com> dénommé « Une bague en or »

Mysmooze.com se réserve le droit de modifier, interrompre momentanément et/ou supprimer ce jeu sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

## Article 2 - Conditions de participation

Le jeu gratuit est ouvert à toute personne répondant aux conditions ci-dessous.

Mysmooze.com est ouvert 24 H / 24 - 7 jours / 7 sous réserve de problèmes techniques. Toutes les personnes physiques majeures domiciliées en France Métropolitaine, en Belgique ou en Suisse, à l'exception des personnes travaillant pour Mysmooze.com, leurs familles, ainsi que les partenaires du site, peuvent jouer sur Mysmooze.com.

Le participant doit pour gagner la chance de participer au tirage au sort retrouver sur le site [www.mysmooze.com](http://www.mysmooze.com), une « Bague en Or » d'une valeur de 1500 euros. Cliquez sur cette dernière et ensuite s'inscrire au site en mentionnant son pseudo, son adresse email et mot de passe, adresse, code postal,...Un tirage au sort sera effectué par Huissier de Justice dans la liste des participants afin d'attribuer le lot : La bague en Or. Cette bague, est disposée aléatoirement sur l'une des pages du site parmi les 100 pages les plus fréquentées.

La fin du concours aura lieu le 12 Mars 2008 à Minuit.

Toute personne mineure qui tenterait par quelque moyen que ce soit de jouer sur myswooze.com ne pourrait prétendre percevoir quelque gain que ce soit et contreviendrait au présent règlement ainsi qu'aux textes en vigueur en France.

Toute participation doit être loyale :

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie ainsi que les gagnants d'une partie.

La société SMOOZE se réserve le droit de faire respecter le règlement notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance. La société SMOOZE se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

### **Article 3 - Frais de participation**

Jeux entièrement gratuit. Les frais éventuels de participation au jeu générés par les coûts de connexion Internet seront remboursés par la société organisatrice sur demande écrite accompagnée d'un justificatif de ces frais et d'un RIB ou RIP, et envoyée à l'adresse suivante : SMOOZE SARL -Remboursement « Une bague en OR » - 29 Rue de Longchamp - 75116 - Paris - France.

Une seule demande de remboursement pourra être présentée par envoi. Les participants dont les frais de connexion ne sont pas liés à l'importance de leurs communications (titulaire d'un abonnement ADSL, abonnement au câble...) ne pourront obtenir de remboursement. Le remboursement sera effectué sur la base de 2 minutes de communication au tarif local heure pleine de l'opérateur téléphonique du participant pour la première participation et sur la base de 30 secondes au tarif local heure pleine de l'opérateur téléphonique déjà considéré pour les participations suivantes. Vous pourrez en outre solliciter le remboursement des frais postaux, au tarif lent en vigueur, engagés pour la présentation de votre demande. Les remboursements effectués se feront exclusivement en Euros.

### **Article 4 - Détermination des gagnants**

Le 13 Mars 2008, le gagnant sera déterminé par tirage au sort bague sous contrôle d'huissier parmi l'ensemble des participants ayant retrouvé la bague.

### **Article 5 - Résultats du tirage**

Le gagnant sera communiqué sur le site <http://www.mysmooze.com> et sera averti dans les 8 jours du tirage par mail.

### **Article 6 - Dotations de la bague**

Le lot est une bague en Or d'une valeur de 1500 euros.

L'attribution s'effectue sous réserve de remplir les conditions de l'article 2 du règlement et de justifier son identité.

### **Article 7 - Envoi des dotations**

Mysmooze.com adressera aux gagnants cette bague sous 15 jours après vérification du respect des clauses de ce règlement. Mysmooze se réserve le droit de vérifier l'identité du gagnant à tout moment et pourra être amené à vous demander l'envoi d'un justificatif. Mysmooze s'engage à prendre contact avec les gagnants pour les informer de leur gain. Toutefois, si Mysmooze est dans l'impossibilité de contacter le gagnant du fait de son absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter du jour de sa désignation, ou bien d'absence ou mauvaise information saisie (nom, adresse, ...) le gagnant perd son gain.

De même dans le cas où Mysmooze envoie les cadeaux remportés à une adresse inexacte ou incomplète, l'internaute ne peut exiger le renvoi de son gain et perd la propriété de ce dernier.

Il est de la responsabilité de l'internaute de fournir, lors de son inscription, une adresse exacte et valide.

Les dotations gagnées ne pourront en aucun cas donner lieu à un échange ou remplacement d'aucune sorte ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle).

## **Article 8 – Comment trouver la « Bague en or »**

### **8.1 – Durant toute la période du jeu**

De façon aléatoire via un applicatif web, l'image d'une bague est cachée sur l'une des pages du site. Toute personne ne pourra s'inscrire qu'une seule fois.

Afin d'augmenter ses chances au tirage au sort, l'internaute pourra renseigner jusqu'à 3 adresses Mail valides afin d'inviter des amis à participer au jeu « la bague en or »

Le barème utilisé est le suivant :

1 adresse mail valide = Double ses chances

2 adresses mails valides = Multiplie par 4 ses chances

3 adresses mails valides = Multiplie par 8 ses chances

Dans le cas où Mysmooze envoie le cadeau remporté à une adresse inexacte ou incomplète, l'internaute ne peut exiger le renvoi de son gain et perd la propriété de ce dernier. Il est de la responsabilité de l'internaute de fournir, lors de son inscription, une adresse exacte et valide.

## **Article 9 - Autorisation d'affichage du nom du gagnant**

Chaque gagnant autorise la société SMOOZE à utiliser son prénom et l'initiale de son nom, sans restriction ni réserve et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot.

## **Article 10 – Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé en l'étude de Maître Jacky DENIS, huissier de justice associé, 119 avenue Gambetta à Paris 20<sup>e</sup>. Le règlement peut être consulté sur le site <http://www.Mysmooze.com> et est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse du jeu.

## **Article 11 - Responsabilité**

SMOOZE SARL ne pourra pas être tenue responsable des perturbations techniques qui pourraient survenir sur son site et des dommages que pourraient subir un participant lors de cette connexion au site "<http://www.Mysmooze.com>".

## **Article 12 - Données nominatives**

Conformément aux dispositions de l'article de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui se sont inscrites au site Mysmooze.com disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant. En conséquence, tout Participant inscrit sur le site a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées. La demande peut être adressée, par écrit, avec les coordonnées du demandeur, à l'adresse suivante : Rectification des données/Mysmooze.com/ : 29 Rue de Longchamp - 75116 - Paris – France. La demande peut également être formée directement sur le site.

Le Participant ayant autorisé Mysmooze à commercialiser les données communiquées peut revenir à tout moment sur cette autorisation en adressant en ce sens une lettre à Mysmooze à l'adresse indiquée ci-dessus. Dans cette hypothèse, Mysmooze cessera d'utiliser les données communiquées par le participant dans les trois jours suivant la réception de la lettre.

Le site <http://www.Mysmooze.com> a été déclaré auprès de la CNIL sous le numéro 754068

## **Article 13 – Acceptation - Réclamation**

La participation au jeu vaut acceptation sans réserve de la part des joueurs du présent règlement. Toute contestation relative au jeu ou au règlement devra obligatoirement parvenir par écrit dans un délai de un mois à compter de la date de fin du jeu et sera tranchée en dernier ressort par SMOOZE SARL.

Le présent jeu est soumis à la loi française.